

FACTURATION DE LA CANTINE, AIDE AUX DEVOIRS ET GARDERIES

Nouvelle organisation de facturation et de paiement.



A partir d'octobre 2021, vous recevrez, mensuellement, vers le **10 du mois**, votre facture correspondant au nombre de repas pris le mois précédent. (De la même façon, pour les heures de garderies et aides aux devoirs). Vous recevrez un **avis des sommes à payer** par le Centre des Finances Publiques de Doullens.



Exceptionnellement, la **1^{ère} facturation 2021-2022** sera reçue par les parents vers le 15 octobre.

La facture ne pouvant être générée qu'à partir de 15€, si la facture ne les atteint pas, le montant sera reporté sur la facture du mois suivant jusqu'à atteindre cette somme.

PAIEMENT DES FACTURES CANTINE et GARDERIES

1 - Sur internet :

L'adresse : **www.payfip.gouv.fr** vous permet de payer en ligne par carte bancaire vos factures de services publics locaux. Ce service, ouvert aux usagers des collectivités adhérentes, est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Vous pouvez ainsi payer par internet les factures de restauration scolaire et celles des garderies et aides aux devoirs.

Cette fonctionnalité est restreinte par le Trésor Public à un délai d'environ 1 mois suivant l'émission de la facture.

Vous trouverez les éléments à renseigner sur l'avis de somme à payer.



PAYER VOS FACTURES PUBLIQUES

1

The screenshot shows a form titled 'SAISIR L'IDENTIFIANT STRUCTURE PUBLIQUE'. Below the title, it says 'Veuillez renseigner l'identifiant structure publique'. The form contains a label 'Identifiant structure publique : *' followed by an input field with a question mark icon. To the right of the input field, it says '*champ obligatoire'. At the bottom of the form are two buttons: 'Valider' and 'Annuler'.

2

3

2 – Par chèque bancaire :

A l'ordre de la trésorerie et à envoyer à :

Centre des Finances Publiques
9 boulevard Ernest-Dehée
BP 60082
80600 Doullens

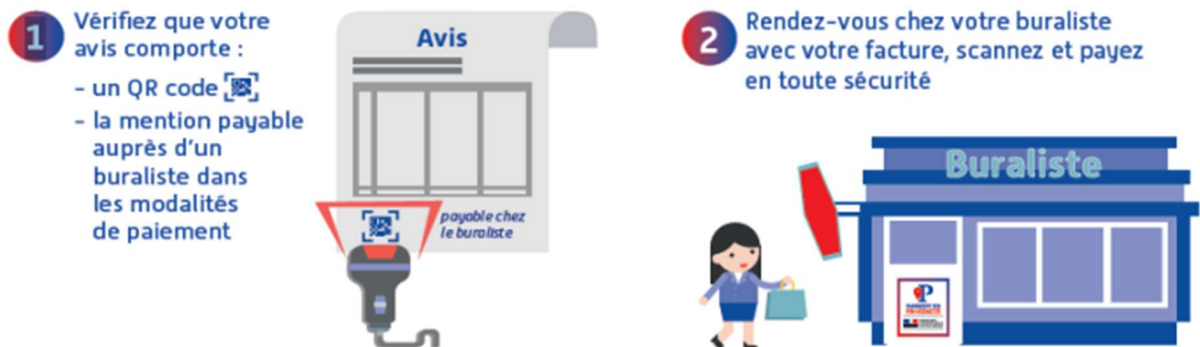
La trésorerie accepte aussi le paiement par carte bancaire.

3 – Par espèces (maxi 300 €) et carte bancaire:

Chez un buraliste agréé.

Sur Villers-Bocage : **LA DOLCE VITA**, 4 place de l'église 80260 Villers-Bocage.

Vous devrez simplement vous assurer que l'avis ou facture comporte un « QR code » et que la mention « payable auprès d'un buraliste » figure dans les modalités de paiement. Si ce n'est pas le cas, la facture devra être réglée selon les modalités habituelles indiquées sur le document.



Pour toute question complémentaire, nous nous tenons à votre disposition à la mairie aux heures d'ouverture, par tél au 03 22 93 70 61 ou en laissant un message sur le site de la commune :

www.villersbocage.fr

Cordialement,
Brigitte OGEZ
Adjointe au Maire